

DEPARTEMENT

VAR

CANTON

SAINTE MAXIME

COMMUNE

CAVALAIRE SUR MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

N° 002-2022-DE-CE

DECISION

OBJET : Virement de crédits n°1 du compte de dépenses imprévues - section de fonctionnement BP 2022

LE PRÉSIDENT DE LA CAISSE DES ECOLES DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER

- VU** La loi 88-13 du 5 janvier 1988 et notamment l'article 16,
- VU** La circulaire interministérielle n° 89 000 17/C du 11 janvier 1989,
- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L 2322-1 et L 2322-2,
- VU** Le budget primitif 2022 de la Caisse des écoles dans lequel figure au *chapitre 022 Dépenses Imprévues* un crédit de 11 183,41 € en section de fonctionnement,
- VU** Le manque de crédits à l'article 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » chapitre 67 « charges exceptionnelles ».

DECIDE

ARTICLE 1 Est décidé le virement de la somme de 2 350 € du *chapitre 022 Dépenses Imprévues* sur le compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » du budget de la caisse des écoles – exercice 2022.

ARTICLE 2 Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Madame la Trésorière Principale de FREJUS, Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil d'Administration au cours de la séance suivant cette décision.

Cavalaire-sur-Mer, le 30/11/2022

LE PRESIDENT
Philippe LEONELLI



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : CAISSES DES ECOLES DE CAVALAIRE
Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : 002_2022_DE_CE
Objet : **Virement de crédits n°1 du compte de dépenses imprévues - section de fonctionnement BP 2022**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2022-11-30 00:00:00+01
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 7.10 - Divers
Identifiant unique : 083-268301603-20221130-002_2022_DE_CE-BF
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 083-268301603-20221130-002_2022_DE_CE-BF-1-1_0.xml	text/xml	922 o
Document principal (Document budgétaire) Nom original : Decision08122022142827.pdf Nom métier : 99_BU-083-268301603-20221130-002_2022_DE_CE-BF-1-1_1.pdf	application/pdf	91.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 décembre 2022 à 14h36min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 décembre 2022 à 14h36min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 décembre 2022 à 14h36min12s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	8 décembre 2022 à 14h36min27s	Reçu par le MI le 2022-12-08